



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

LEGISLATURE 2021-2026

Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 20h00

à Romanel-sur-Lausanne

Présidence :

AMBLET

Olivier

Délégués du Conseil intercommunal

Jouxtenns-Mézery (JM)

ASCHWANDEN
GRANDCHAMP
KLINGER-LOHR BONVIN
MANTHEY
MÜLLER

Sonja (excusée)
Thierry (excusé)

Prilly (P)

AMBLET
BARBEY
CONNE
DEILLON
DRAYER
FERNANDEZ
GIROUD
MAROLF
MONNEY
NOSEDA GUIGNARD
PILET
REYMOND
SARTORELLI
SIVAGURU

Jacek
Aude
Olivier
Aurélie
Georges
Fabien
Blaise
Sylvain (excusé)
Yan (excusé)
Philippe
Johanna (démission)
Geneviève
Olivier
Antoine
Doriane (excusée)
Cayathiry (démission)

Romanel-sur-Lausanne (RsL)

BOVEY
DAGON
MUGGLI
PISANI BEN NSIR
SPÖRRI
PISANI

Christian
Jennifer
Philippe
Nadia
Daniel
Jean-Claude

Comité de direction

Prilly
Jouxtenns-Mézery
Romanel-sur-Lausanne

JOLY
SCHÖNI
DAGON

Rebecca
Nathalie
Jennifer

Secrétaire CI (procès-verbal)

KAUFMANN

Manuela

M. le Vice-président Olivier AMBLET ouvre la séance, remercie les membres présents, qui ont été convoqués dans les délais, et salue les membres du Comité directeur.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

15 sur 22 déléguées et délégués sont présents à l'appel et les 3 communes sont représentées. Le quorum est atteint. Selon l'article 13 des statuts, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est adopté avec une modification : le point 3 «Assermentations » devient point 4 et le point 5 Communications du Bureau devient point 3.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023
3. Correspondance et communications du Bureau
4. Assermentations
5. Election d'un scrutateur au Bureau du Conseil intercommunal pour 2023-2024
6. Communications du Comité de direction
7. Programme de législature
8. Préavis N°4-2023 **Sollicitant un crédit de CHF 20'650'000.- destiné à la rénovation et mise aux normes du collège du Grand-Pré**
9. Motions, postulats, interpellations
10. Questions et divers

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023

Personne n'en demande la lecture. Aucune correction à apporter. Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Correspondance et communication du Bureau

M. le Vice-président Olivier AMBLET lit les lettres de démission de Mme Johanna MONNEY et M. Yan GIROUD.

4. Assermentations

M. Maurizio MATTIA, Municipal de Prilly, en qualité de membre suppléant du Comité directeur de l'ASIGOS pour la suite de la législature 2021-2026, en remplacement de Mme Anne Bourquin Büchi, démissionnaire.

Mme la Conseillère Nolwen FAVÉ, déléguée de Prilly, en qualité de membre du Conseil intercommunal, en remplacement de Mme Johanna Monney, démissionnaire.

M. le Vice-président Olivier AMBLET lit le serment et les nouveaux membres déclarent « Je le promets ».

A ce moment de la séance, 16 sur 23 délégués sont présents.

5. Election d'un scrutateur au Bureau du Conseil intercommunal pour 2023-2024

Aucune candidature. L'élection est reportée à la séance suivante.

6. Communication du Comité de direction

Mme la Municipale Jennifer DAGON informe que le CODIR a tenu une séance avec le Bureau du Conseil intercommunal, pour poser les bases d'un meilleur fonctionnement. Les dates des Conseils ASIGOS pour 2023 sont le 27 septembre et le 29 novembre. Pour 2024 les dates sont le 24 avril, le 19 juin, le 25 septembre et 27 novembre.

Par ailleurs, Mme Dagon donne des informations sur l'état d'avancement des travaux pour la construction du pavillon scolaire provisoire de Prazqueron à Romanel : une mise à l'enquête difficile, avec des oppositions sur le lieu d'emplacement, oppositions levées par la Municipalité de Romanel. Il y aura peut-être une à deux semaines de retard.

Mme la Municipale Nathalie SCHOENI se réfère à une lettre du Conseil d'établissement concernant l'accueil des élèves le midi sur le site de leur enclassement et annonce qu'à Jouxens 24 places ont été ouvertes au « Bistrot » pour accueillir les enfants prillerans qui seront 29 à la rentrée prochaine.

M. le Conseiller Jacek MANTHEY demande s'il s'agit de 24 élèves en tout ou 24 élèves supplémentaires.

Mme la Municipale Nathalie SCHOENI répond qu'il s'agit de 24 places en plus pour le temps de midi uniquement.

7. Plan de législature présenté par Mme la Municipale Nathalie SCHOENI

« Ce programme de législature est le fruit d'une journée au vert du comité de direction de l'ASIGOS, qui s'est tenue le 10 février 2023 à Lausanne. Il vise à clarifier les besoins et intérêts unifiés des communes de Jouxens-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne dans le domaine scolaire et constitue de ce fait un plan de développement stratégique commun aux trois communes et leur aire de recrutement pour les années de législature 2021 à 2026.

Cinq axes principaux ont été identifiés, ils se déclinent en 11 points majeurs :

I. Politique et gouvernance

1. Développer une stratégie commune entre les membres du CoDir

Créer et mettre à jour régulièrement des documents stratégiques à moyen et long terme (plan de développement et plan des investissements).

2. Clarifier la gouvernance en matière de gestion des bâtiments

o Réviser les statuts de l'ASIGOS.

o Etablir les droits distincts et permanents (DDP) sur les parcelles communales permettant de définir les responsabilités et les moyens mis à disposition des parties.

o Etablir un règlement d'utilisation des bâtiments scolaires.

3. Renforcer les relations avec le Conseil intercommunal

Accroître la communication institutionnelle pour renforcer la confiance, la visibilité et la stratégie entre les autorités politiques communales et intercommunales.

4. Renforcer la coordination avec le parascolaire

o Intégrer le parascolaire sur au moins 5 ans au plan de développement 2021-2032.

o Organiser une rencontre annuelle avec les partenaires (AJENOL, service jeunesse de Prilly) pour favoriser la coordination et atteindre les objectifs légaux et politiques en matière d'accueil de jour et/ou de cantines scolaires.

o Rendre possible le fonctionnement de la journée continue de l'élève, notamment lors de la création de nouvelles infrastructures ou la rénovation d'infrastructures actuelles en concertation avec les autorités compétentes.

o Rechercher les solutions optimales, en termes d'accessibilité et de mobilité, en partenariat avec les acteurs responsables de l'accueil des enfants, les établissements et le conseil d'établissements.

5. Maintenir la proximité des bâtiments scolaires

Considérer les effets de l'école dans un quartier et/ou une commune et son impact social dans les décisions prises.

II. Infrastructures et durabilité

6. Constructions et rénovations des bâtiments scolaires

- o Construire un nouveau collège pour les 7-8P à Romanel-sur-Lausanne.
- o Agrandir le collège de l'Union.
- o Démarrer les études et la construction d'une école 1-6P à Corminjoz.
- o Démarrer les études et agrandir le collège à Jouxens-Mézery.
- o Rénover le collège de Mont-Goulin.
- o Rénover le collège du Grand Pré.

7. Développement des constructions écologiquement responsables

- o Définir les normes qui seront retenues dans les futurs cahiers des charges des constructions scolaires (p. ex : Minergie).
- o Rédiger un cahier des charges sur les normes (standards) à retenir avec un BAMO quelle que soit la procédure de construction.
- o Supprimer les chauffages à mazout et à gaz.

III. Administration et ressources humaines

8. Analyser les politiques RH pour le personnel travaillant pour l'ASIGOS

- o Analyser les conditions RH du personnel concerné.
- o Planifier les ressources humaines nécessaires en y intégrant des synergies opportunes.

IV. Relations extérieures et communication

9. Renforcer les liens avec les partenaires élargis

Partager les bonnes pratiques avec d'autres organisations pour améliorer et/ou optimiser les prestations scolaires.

10. Visibilité de l'ASIGOS

- o Travailler sur une identité visuelle.
- o Centraliser les informations et faciliter leur accès et leur transmission.
- o Mettre en ligne un site internet avec Intranet, l'alimenter et le mettre à jour.
- o Publier régulièrement des articles dans les journaux communaux.

V. Mobilité

11. Développer et sécuriser le chemin de l'école

- o Valoriser la mobilité douce.
- o Développer des axes sécurisés et de proximité.
- o Développer des concepts de mobilité douce, par ex. carte des chemins recensés (piéton, vélo, écoles, parascolaire) et sa communication aux parties prenantes.
- o Rédiger un règlement sur les transports scolaires.

Etabli le 08.06.2023

Discussion

M. le Conseiller Jacek MANTHEY demande si ces objectifs sont une liste de vœux. Seront-ils validés par le Conseil intercommunal ? Auront-ils une force obligatoire ?

Mme la Municipale Rebecca JOLY répond que ce sont des objectifs prioritaires du CODIR, qui ne seront pas soumis au Conseil intercommunal. Ils sont présentés à titre d'information. Mais ils dépendent grandement du Conseil, par exemple à travers des préavis demandant des crédits. Il a la même valeur qu'un plan de législature d'une municipalité de commune.

M. le Vice-président Olivier AMBLET précise que cette liste d'objectifs ne sera pas votée lors de cette séance, elle équivaut à une déclaration d'intention.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI estime que ce programme est bien, mais il manque une planification sur les années.

M. le Conseiller Jacek MANTHEY félicite le CODIR pour ces objectifs qu'il trouve nobles. Il signale un manque de priorisation et l'absence de documents de planification. Il estime que certains objectifs dépassent le cadre de l'ASIGOS et que d'autres coulent de source, par exemple « renforcer les liens avec le Conseil intercommunal ». Quant à la mobilité, elle est une prérogative des communes. L'objectif de l'ASIGOS ce sont les infrastructures scolaires, et non pas faire de la politique. C'est le point II.6 qui traite des infrastructures, les autres sont plutôt politiques. Il déplore

que la liste des bâtiments à rénover ne fournisse pas les critères selon lesquels elle a été établie. L'étude des besoins de rénovation n'a pas été présentée au Conseil. Pour ce qui est du point « Développement de constructions écologiquement responsables », il s'agit d'un agenda politique, basé sur des documents de la ville de Prilly. Il ne voit pas l'intérêt de dupliquer cela à l'intérieur d'ASIGOS, car l'association ne devrait pas devenir un bureau d'ingénieurs qui définit des normes et rédige des cahiers des charges. On peut s'appuyer sur les services qui existent déjà dans les communes. La même chose pour les services RH. Pas besoin de « suradministrer » ASIGOS pour en faire un monstre administratif. Pour la suppression des chauffages à gaz et à mazout, elle devrait être traitée au cas par cas, et non pas comme un objectif général. Par ailleurs, il s'interroge si les questions de mobilité n'empiètent pas sur les prérogatives des communes.

M. le Conseiller Daniel SPÖRRI félicite le CODIR pour ce plan et se dit très satisfait de voir que la mobilité douce figure dans le plan de législation.

M. le Conseiller Christian BOVEY remarque lui aussi que certains sujets sont hors du cadre, mais l'ASIGOS est appelée à évoluer, alors pourquoi pas ? Par ailleurs, il signale qu'il manque l'entretien régulier et la remise en état des bâtiments.

Mme la Municipale Rebecca JOLY répond qu'il n'y a pas de dates, car le document est public et il n'y a pas de certitude liée aux délais. Par exemple, la révision des statuts, le transfert des bâtiments et les règlements sur les bâtiments, ce sont des sujets qui devraient être traités en 2023, mais vu le nombre d'interlocuteurs, ce n'est pas sûr d'y arriver en 2023. Elle rappelle que les buts de l'ASIGOS sont notamment les infrastructures scolaires, mais c'est aussi la gestion et organisation scolaire : voilà pourquoi il faut aussi ajouter les transports, la mobilité, les camps, les sorties, les infrastructures scolaires, l'accueil. Il y a plusieurs acteurs et enjeux qui sont autour de l'élève. Les communes territoriales sont des acteurs privilégiés. En outre, il est important de fluidifier les relations et la communication avec le Conseil intercommunal, pour éviter des couacs, comme celui de ce soir concernant les dates du Conseil en 2024. En ce qui concerne les constructions, il a été envisagé de faire travailler le bureau technique de la commune sur le territoire de laquelle se trouve la construction. ASIGOS souhaite une uniformité dans le traitement opéré par les trois communes. Il serait possible que les documents prillerans s'imposent en tant que modèle pour les deux autres communes.

Mme la Municipale Rebecca JOLY continue la présentation en faisant le point sur la planification scolaire jusqu'en 2032 (voir annexe), sur la base d'un document élaboré par le Canton (DGEO). C'est ce document qui sert de base à la réflexion du CODIR sur la construction, rénovation, agrandissement des bâtiments scolaires du périmètre de l'ASIGOS. Il tient compte des prévisions urbanistiques des 3 communes. Il résulte un nombre d'élèves, ensuite un nombre de classes. Le Canton a divisé l'aire de recrutement en plusieurs secteurs. Les classes de 7-8P de Jouxens et de Prilly Mont-Goulin iront à Romanel dans un établissement 7-8P. Pour le quartier de Malley, il n'est pas prévu que les enfants de 1-2P soient intégrés dans l'ASIGOS, mais dans une nouvelle école d'une autre intercommunalité, entre Prilly et Renens. Le Canton réfléchit en termes pédagogiques et d'établissement (le nombre de professeurs). Le collège de Grand-Pré ne pourrait pas accueillir 28 classes de 7-8P (actuellement il est à 17), c'est pour cela qu'un deuxième pôle 7-8P est nécessaire et il sera construit à Romanel. Ensuite tout le monde arrive dans 42 classes au Collège de l'Union. A ces classes populationnelles on rajoute des classes régionales (raccordements) et COESP (classes d'orientation pédagogique spéciale). La dernière diapositive montre les classes existantes et le nombre de classes nécessaires. A cela s'ajoute le besoin de travaux dans les bâtiments existants : les bâtiments sont vieillissants, ne sont plus aux normes et nécessitent une réfection de demi-vie. La priorisation se fera également en fonction des ressources humaines disponibles (par exemple le nombre de chefs de projet) et l'état d'avancement des procédures légales ou politiques (terrains). Les projets prioritaires sont le Grand-Pré, Mont-Goulin, un nouveau collège à Romanel aux Esserpys, l'agrandissement du Collège de l'Union et l'agrandissement du collège de Jouxens pour pouvoir supprimer le pavillon provisoire. Quelques projets pourront être faits en parallèle. Après 2026, la construction d'un collège à Corminot, le collège Prilly-centre, la construction d'un deuxième collège à Romanel sur le site de Prazqueron pour remplacer les pavillons provisoires.

8. Préavis N° 4-2023 Sollicitant un crédit de CHF 20'650'000.- destiné à la rénovation et mise aux normes du collège du Grand-Pré

Mme la Conseillère Aurélie BARBEY lit le rapport de la COGEF qui propose d'accepter le préavis.

« Observations et souhaits

Le collège après rénovation comptera 16 classes. Cet entretien est prévu pour une trentaine d'années. En comptant 20 élèves par classe, ce qui représente un peu moins de 10'000 élèves. Cet investissement représente donc un coût d'environ 3000.- CHF par élève et par année en tenant compte d'un taux d'intérêt de 3%.

La COGEF se demande si le volume de ce bâtiment ne pourrait pas conduire à une optimisation avec ajout de classes supplémentaires.

La COGEF souhaite, afin d'éviter une situation similaire dans le futur, qu'une stratégie claire quant à l'entretien régulier des bâtiments existants soit définie et tenue par le CODIR. Ceci pour prévenir une détérioration des bâtiments qui entraîne indubitablement de lourdes rénovations à long terme.

La COGEF rappelle que statutairement le plafond d'endettement est fixé à 30mioCHF avec un emprunt actuel de 11.5mioCHF. Selon le tableau des emprunts ainsi que celui des investissements du budget 2023, il faudra financer à court terme :

- Le rachat des bâtiments primaires 6mioCHF
- Travaux 2023 (y.c. première tranche du présent préavis) 6mioCHF
- Tranche 2024 du présent préavis 5mioCHF
- Autre selon budget d'investissement 11.5mioCHF entre 2023 et 2024

Soit un total d'investissement supplémentaire de 28.5mioCHF ce qui, compte tenu de l'emprunt actuel, rend l'augmentation du plafond d'endettement urgente. »

M. le Conseiller Nathan VANNAY lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

« La commission technique s'est retrouvée le mardi 13 juin afin de délibérer et rédiger le rapport. Les membres de la commission tiennent à souligner la qualité et l'exhaustivité du préavis, tant au niveau technique que constructif et également du point de vue organisationnel. Bien que toutes les mesures soient prises pour minimaliser les inconvénients dus aux travaux, la commission est bien consciente que la vie au sein du bâtiment pour les élèves et les enseignants sera compliquée durant les travaux. La Commission demande qu'une attention particulière soit apportée afin que la vie scolaire soit perturbée le moins possible. La commission technique, à l'unanimité de ses membres présents soutient les conclusions de ce préavis n° 4-2023. La Commission Technique recommande d'accorder le crédit demandé pour la rénovation et la mise aux normes du collège, compte tenu de l'état critique de certaines parties du bâtiment et des normes de sécurité non respectées. La rénovation permettra de préserver l'apparence du bâtiment d'origine tout en améliorant son efficacité énergétique et sa fonctionnalité globale. »

Discussion

M. le Conseiller Jacek MANTHEY a une question concernant la lumière dans l'atrium. Le verre étant remplacé par des panneaux solaires, y aura-t-il assez de lumière de jour dans cette cour intérieure pour les élèves ? Poser des panneaux solaires pour ensuite éclairer la cour avec l'électricité produite ? Deuxièmement, un escalier standard prenant moins de place remplacera l'escalier actuel. Il attire l'attention sur le manque de confort des escaliers standard, en raison des marches courtes et hautes. Est-il judicieux de le remplacer ? Pour finir, il demande s'il y aura un comité de construction pour gérer ce projet. A-t-on pris en compte l'avis des enseignants dans l'étude ?

M. le Conseiller Olivier PILET voudrait savoir si on peut envisager des solutions contre les risques liés à la sécurité des enfants dans l'espace central (chute, passage par-dessus bord).

M. le Conseiller Daniel SPÖRRI demande si des rénovations de la salle de spectacle sont prévues. Actuellement tout est triste et foncé, les sièges, les rideaux, la présentation.

Mme la Municipale Rebecca JOLY répond d'abord à des questions de la COGEF : le coût du bâtiment du Grand-Pré en 1969 était de 7,2 millions. Si on utilise le calculateur de renchérissement de la Confédération, le bâtiment vaudrait aujourd'hui 22 millions. Ce à quoi il faudrait ajouter les 5,5 millions de l'annexe en 2004. C'est un coût entièrement amorti aujourd'hui. Pour la rénovation actuelle, elle sera amortie en 30 ans, mais le bâtiment durera probablement encore 50 ans, voire 100 ans.

Pour l'entretien des bâtiments, il est fait régulièrement. Ce qui n'est pas fait c'est l'entretien lourd. Pour le Grand-Pré, plusieurs aspects de l'entretien lourd seront réalisés en une seule fois, pour optimiser les chantiers.

La lumière dans l'atrium : il y aura de la lumière naturelle qui entrera par des structures en forme de triangle.

Commission de construction : il y a des commissions de construction même pour les plus petits projets, la cheffe de projet sera une professionnelle de Prilly, assistée par un assistant maître d'ouvrage.

L'avis des usagers a été pris, le projet a été fait en collaboration avec les écoles, les directeurs et les concierges, dans une vraie démarche participative.

L'escalier à optimiser c'est l'escalier des voies de fuite incendie, qui doit être cloisonné et rehaussé.

M. le Vice-président Olivier AMBLET relit les conclusions du préavis.

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis N°04 -2023,
- ouï les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 20'650'000.--- destiné à la rénovation du bâtiment du Grand-Pré sis sur la Commune de Prilly ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
3. de comptabiliser les éventuelles subventions au crédit du 6610.000 2023.04.5120
4. d'amortir la dépense d'investissement concernant l'immobilier sur une durée de 30 ans à raison de CHF 645'500.-- par année au compte 3312.000-5120 Bâtiments primaires Prilly, dès l'année qui suit la fin des travaux ;

| | | | |
|------------|------------------|------------|-----------------|
| Votants 15 | Pour : unanimité | Contre : 0 | Abstentions : 0 |
|------------|------------------|------------|-----------------|

Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Motions, postulats, interpellations

Aucun texte déposé.

10. Questions et divers

M. le Vice-président Olivier AMBLET annonce que le CODIR et le Bureau invitent les Conseillers à un apéritif après la séance.

M. le Conseiller Daniel SPÖRRI interroge le CODIR sur « la spécialité » de Malley, où les 1-6P sont hors du périmètre de l'ASIGOS, alors que les 7-8P et les plus grands sont inclus dans le périmètre. Cette situation a été discutée différemment lors de l'adoption des statuts. Comment fonctionne la clé de répartition de ce périmètre spécial, notamment du point de vue financier ?

Mme la Municipale Rebecca JOLY répond qu'il n'est pas dit explicitement dans les statuts (article 7) que Malley n'est pas dans ASIGOS. Mais on savait déjà qu'en partie l'aire de recrutement de Malley ne sera pas dans l'ASIGOS. Il n'a pas été souhaité de créer une

intercommunalité Renens - ASIGOS, mais uniquement Renens-Prilly. Mais cela pourrait changer à l'avenir. D'un point de vue de la loi scolaire, les élèves seront dans un établissement de Renens. La participation aux frais d'exploitation (article 29) c'est moitié-moitié. On va compter la totalité de la population de Prilly, y compris celle dont les élèves 1-6P vont à Malley. Et on va compter le nombre effectif d'élèves qui sont dans l'ASIGOS.

M. le Conseiller Fabien DEILLON ne voit pas pourquoi on ferait un cas d'exception, car la situation est simple : les élèves qui viennent chez nous font entrer en gros CHF 4'000.-, alors que les élèves qui sont envoyés ailleurs nous coûtent la même somme d'argent. L'ASIGOS va payer donc sa redevance à Renens.

Mme la Municipale Rebecca JOLY répond que c'est plus compliqué que cela. Les élèves de Malley seront dans l'aire de recrutement de cette école-là, ils ne sortent pas de leur aire de recrutement. Elle corrige le montant en déclarant qu'il s'agit de CHF 1'500.- par élève. C'est quand il faut créer une classe que c'est CHF 4'000.-.

M. le Vice-président Olivier AMBLET annonce que la prochaine séance aura lieu le 27 septembre 2023 à 20h00 à Romanel.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Vice-président lève la séance à 21h47.

Le Vice-président

La secrétaire

Olivier AMBLET

Manuela KAUFMANN